



COMMUNIQUÉ de presse

TERRITOIRE • ÉCONOMIE • FORMATION • ÉDUCATION • TRANSPORT • ENVIRONNEMENT • CULTURE & SPORT • TOURISME & PATRIMOINE • EUROPE

Saint-Brieuc,
Dimanche 12 juin 2016

Coopération portuaire Région – Département des Côtes-d'Armor **Une nouvelle carte portuaire : un atout pour la Bretagne**

A l'invitation d'Alain Cadec, Président du Conseil départemental des Côtes d'Armor, le Président du conseil régional de Bretagne, Jean-Yves Le Drian, est venu, ce jour, visiter les infrastructures du port du Légué qui devrait rejoindre Saint-Malo, Brest et Lorient au rang des ports de commerce régionaux. Jeudi 30 juin, Jean-Yves Le Drian soumettra au vote de l'assemblée régionale un accord de coopération avec les Départements des Côtes d'Armor et du Finistère sur l'avenir portuaire de la Bretagne.

Un panorama portuaire issu de la loi NOTRe : la Région, chef de file de 6 ports de commerce majeurs

La loi NOTRe a modifié les compétences portuaires des Départements. La Région leur a proposé de construire un consensus. Cette concertation avec les Départements et EPCI va aboutir à des accords de coopération que chacune des collectivités va soumettre au vote de son assemblée.

Pour Jean-Yves Le Drian, « la Région dessine avec les départements la nouvelle carte portuaire. Ce n'est pas un enjeu de pouvoir entre collectivités. L'enjeu est celui d'une véritable ambition maritime pour la Bretagne. Son développement passe par la mer et nous avons besoin de ports performants et coordonnés. »

A compter du 1^{er} janvier 2017, le Légué (trafic de 350 000 t/an en moyenne) devrait donc intégrer le réseau des ports de commerce régionaux, aux côtés de **Saint-Malo, Brest et Lorient**, propriétés de la Région depuis 2007 et qui totalisent à ce jour un trafic de **près de 8 millions de tonnes par an**¹.

Accord gagnant-gagnant avec le Département des Côtes d'Armor

Alain Cadec et Jean-Yves Le Drian sont en effet tombés d'accord : ce dimanche 12 juin, les deux Présidents ont réaffirmé leur volonté commune de mettre en place **une synergie nouvelle** au sein de cette place portuaire avec pour enjeu d'améliorer la desserte de la Bretagne nord, en lien étroit avec Saint-Malo.

Parallèlement, la Région s'engage à **poursuivre les investissements dans la continuité** des aménagements réalisés précédemment par le Département. Jean-Yves Le Drian a ainsi assuré à Alain Cadec que **l'opération du 4^{ème} quai serait menée à terme**.

Améliorer la desserte de l'arrière-pays de Bretagne nord, en lien avec Saint-Malo

La Région maîtrisant l'activité commerce du Légué, il lui sera plus facile d'organiser les synergies avec Saint-Malo, au service d'une **stratégie portuaire globale** et d'un **rééquilibrage territorial pertinent**. La construction, dans l'avant-port, d'un 4^e quai pouvant accueillir des caboteurs de plus grande taille (jusqu'à 5 000 t) devrait contribuer à accroître le trafic tout en libérant des espaces sur l'eau et à terre au bénéfice de la plaisance (100 places à flots et 300 places au sec).

Le syndicat mixte du Grand Légué conforté

Les deux Présidents ont redit également leur souhait de voir le **Syndicat mixte du Grand Légué conforté dans ses missions**, sachant que **le Département continuera d'y occuper une place majeure**. Si la Région devient autorité portuaire et, à terme, propriétaire de l'ensemble du Port du Légué, le Département en restera partenaire et financeur : la Région exercera pleinement la compétence commerce tandis que la **partie plaisance** (265 places) continuera d'être gérée conjointement par le Département et Saint Brieuc Agglomération, au sein du Syndicat Mixte du Grand Légué, toujours présidé par Alain Cadec.

Pour mémoire : le Légué, situé à l'embouchure du Gouët, s'étend sur **3 km** de long. C'est à la suite des lois de décentralisation de 1983 qu'il a été transféré au département des Côtes d'Armor. Les **années 2000** ont été marquées par l'extension et l'aménagement d'infrastructures à la pointe aval de la rive droite, côté digue de Cesson. A ce jour, les 3 quais se suivent et ne forment en fait qu'un **quai unique de 260 m** de long pouvant recevoir simultanément deux caboteurs de 4 000 t. Le Syndicat Mixte du Grand Légué a été créé **fin 2013** afin de développer et stabiliser le trafic portuaire.

¹ S'y ajouteront Roscoff-Le Bloscon et Concarneau.